# Quels sont les documents à joindre à votre demande?





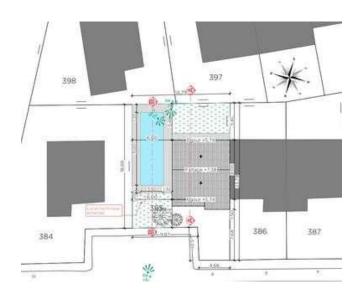
#### **DP 1 - LE PLAN DE SITUATION**

Il permet de localiser le terrain sur la commune et de savoir quelles règles d'urbanismes s'appliquent. Vous pouvez réaliser le plan de situation de votre projet sur le site :

https://geo.clissonsevremaine.fr/plu

Il vous suffit simplement d'indiquer la commune et l'adresse de votre terrain.

# **DP 2 - LE PLAN DE MASSE**



Le plan de masse présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier le respect des différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux éventuelles constructions existantes.

Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux (eau potable, électricité, eaux usées, eaux pluviales).

Vous devez indiquer sur le plan une échelle précise, l'orientation (direction du Nord) ainsi que les cotes en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur).

Le plan de masse doit faire apparaître :

- les bâtiments existants sur le terrain avec leurs dimensions et leur emplacement exact par rapport aux limites de l'unité foncière ;

les bâtiments à construire avec leurs dimensions et leur emplacement exact projeté par rapport aux limites de l'unité foncière ;

les parties du terrain qui seront modifiées (creusées ou remblayées) lors de la réalisation du projet; les arbres existants en indiquant ceux qui seront maintenus et ceux qui seront supprimés. Leurs essences sont à préciser;

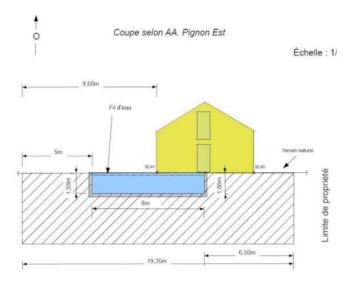
les arbres qui seront plantés (en compensation des arbres abattus et/ou ceux exigés par le règlement) ; le tracé des différents réseaux - Alimentation en Eau Potable (AEP) – Eaux Usées (EU) – Electricité depuis la construction jusqu'aux réseaux publics ;



Fiche explicative Je construis une piscine

Vous devez également indiquer l'endroit à partir duquel les deux photos jointes ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue. Si un seul plan ne suffit pas vous pouvez en produire plusieurs.

## **DP 3 - LE PLAN DE COUPE**



Il permet de comprendre l'incidence des travaux sur le terrain.

Le plan de coupe doit faire apparaître :

- Le profil du terrain avant et après lestravaux :
- L'implantation de la construction par rapport au profil du terrain

Si votre projet crée ou modifie une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques, vous devezfournir:

## **DP 6 – LE DOCUMENT GRAPHIQUE**



L'intégration graphique permet d'apprécier l'insertion du projet par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages environnants.

Différentes techniques s'offrent à vous :



Fiche explicative Je construis une piscine

- **Le photomontage** est la solution la plus simple pourles particuliers : à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'uneimage de synthèse ou d'un croquis du projet, vous pourrez réaliser une simulation de votre projet dansson environnement ;
- **Une perspective ou une axonométrique** : un montage avant/après permettra une meilleure compréhension des travaux.

#### DP 7-8 – LES PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

De près : cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui les jouxtent immédiatement.

De loin : cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.



Pièce supplémentaire à joindre si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonialremarquable ou dans les abords des monuments historiques

DP 11 - UNE NOTICE FAISANT APPARAÎTRE LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LES TRAVAUX, AINSI QUE LES MODALITÉS DE LEUR MISE EN ŒUVRE ET D'ÉXÉCUTION DU CHANTIER

